

**CHEMINEMENTS D'ENTRÉE ET DE SORTIE DE LA CTR  
DE DIASS POUR LES VOLS  
VFR ET VFR SPÉCIAUX**

**I - MINIMUMS MÉTÉOROLOGIQUES**

VFR normal = VH 5000 M      VV 450M  
VFR Spécial = VH 1500 M  
Hélicoptères = VH 800 M      VV 300 M

**II - POINTS DE COMPTE-RENDU**

Code	Epellation	Situation géographique	Coordonnées	Rad. VOR	Dist. NM
NG	NOVEMBRE GOLF	Notto Gouye Diama	14°59'18"N 017°00'44"W	017°	20,8
N1	NOVEMBRE UNITE	Lac RETBA	14°50'25"N 017°13'51"W	329°	14,6
NK	NOVEMBRE KILO	Kayar	14°54'60"N 017°07'13"W	357°	16,5
E3	ECHO TROIS	Cimenterie du Sahel	14°39'28"N 017°01'06"W	085°	3,3
E4	ECHO QUATRE	Séo Khaye	14°45'43"N 016°44'10"W	077°	20,8
S1	SIERRA UNITE	Ngouloune	14°28'59"N 016°44'58"W	124°	21,1
W2	WHISKY DEUX	Thiaroye sur mer	14°43'35"N 017°25'47"W	290°	21,3
SW	SIERRA WHISKY	Yenne	14°38'29"N 017°10'45"W	275°	6,2
E5	ECHO CINQ	Ndiassane	14°55'02"N 016°50'02"W	047°	21,4
SN	SIERRA NOVEMBRE	Nguékhokh	14°31'57"N 017°01'19"W	163°	7,3
S2	SIERRA DEUX	Réserve de NIANING	14°20'19"N 016°55'37"W	165°	18,5
TS	TANGO SIERRA	Thiès	14°44'28"N 016°57'29"W	056°	8,8

SN et S2: réservés aux ULM comme point de sortie et d'entrée dans la ZR de Saly.

E5: réservé aux aéronefs militaires pour entrer ou sortir de la GOP 32. Peut être utilisé par les autres aéronefs sur autorisation de l'ATCO si le trafic militaire le permet.

**III -PROCÉDURES D'ARRIVÉE****3.1 Entrée dans la zone de contrôle.**

Provenance du Nord par les points NG-NK-N1-SW.  
Provenance de l'Ouest par les points W2 - SW  
Provenance de l'Est et du Nord Est par les points E3 - E4  
Provenance du Sud et du Sud-Est par les points S1- E3

— Le respect des itinéraires définis ci-dessus ainsi que le compte-rendu radio au passage des points significatifs sont obligatoires, sauf instructions contraires du contrôle.

**3.2 Altitude de vol.**

— L'altitude d'entrée et d'évolution dans la CTR est fixée à 1000 FT/QNH sauf sur le tronçon NG-NK-N1-SW où elle est à 1500 FT/QNH. Sauf instruction de la Tour, les aéronefs doivent respecter ces altitudes.  
— Altitude du tour de piste 1000 FT/QNH pour tous les aéronefs

**3.3 Établissement des radiocommunications.**

Contactez la TWR de Diass sur 118,8 MHz cinq minutes avant d'entrer dans la CTR.

**3.4 Panne de radiocommunications.**

En cas de panne de radiocommunications en couverture Radar, en plus de l'affichage du code transpondeur 7600 et du transpondeur « IDENT », les aéronefs en régime VFR appliqueront la procédure suivante en assurant la plus grande vigilance visuelle :